



Appel à projet pour la création d'un spectacle sonore et musical jeune public à dimension pédagogique sur la santé auditive

L'ARA est une association qui a pour but de favoriser et accompagner le développement des pratiques des musiques actuelles en rassemblant des musicien-ne-s, des musicophiles et des pédagogues – tou-te-s formé-e-s, tou-te-s formateur-ric-e-s – autour de trois valeurs clés : l'égalité des chances, l'esprit collectif et le respect des cultures. Au 301, lieu d'activités musicales à Roubaix, et en région en partenariat avec de nombreux acteurs, l'ARA propose d'apprendre à jouer de la musique, développer des projets de création et cultiver le plaisir de l'écoute.

La mission de l'ARA autour de la santé auditive

Parmi ses missions, l'ARA porte depuis 2008 un projet de prévention des risques auditifs liés à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées intitulé SATISFAC'SON. Ce projet est soutenu par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Régional des Hauts-de-France.

Les actions de santé auditive déployées par l'ARA visent à développer une approche positive du concept de santé, dans une démarche de « promotion de la santé ».

En promotion de la santé, il s'agit de s'appuyer sur les connaissances et les représentations des populations afin de construire « le savoir » ensemble. Ce faisant, cette démarche donne aux populations davantage de possibilités de contrôle de leur propre santé et de leur environnement, et les rend mieux aptes à faire des choix judicieux en matière de santé.

A travers ses actions de sensibilisation, l'ARA se donne ainsi pour objectif de permettre à chacun de faire, de façon autonome, les bons choix en matière de santé auditive, dans une vision positive et non culpabilisante.

Dans le cadre de ce programme, l'ARA développe notamment des actions visant à informer et sensibiliser le grand public à l'enjeu de préserver son audition.

En 2018, l'ARA souhaite développer une proposition artistique jeune public autour de la question de la santé auditive qui s'adressera aux enfants (5-11 ans) et à leurs parents. Pour cela nous lançons un appel à projet auprès d'artistes de la région Hauts-de-France.

I- Un spectacle : pour quoi faire ? pour qui ?

Il s'agit de créer un spectacle musical pédagogique jeune public, sur le thème de la santé auditive pour sensibiliser les enfants et les parents à la question de la santé auditive, faire comprendre l'existence de risques, et comment les éviter. Ce spectacle s'adressera aux enfants de 5 à 11 ans (de la grande section de maternelle au CM2) et à leurs parents.

Le spectacle pourra être joué dans différents types de salles de spectacle : salles polyvalentes, médiathèques, centres sociaux, de jauge pouvant aller de 50 à 300 personnes.

II- Un spectacle : quelle forme ?

La proposition musicale se voudra originale, singulière, en adéquation avec les centres d'intérêt des enfants tout en parlant aux adultes : ouverture vers le numérique, intégration de dispositifs interactifs et participatifs.

Il s'agira d'une proposition qui parlera de musique et d'environnement sonore au sens large.

Il s'agira d'une forme d'une durée comprise entre 35 et 45 minutes.

Il s'agira d'une forme légère, sur scène et techniquement, avec une équipe composée de deux personnes maximum. Cela induit que le transport, le montage et le démontage scénique soient réalisées par l'équipe artistique et ne doivent pas nécessiter l'apport d'une équipe technique complémentaire (les lieux dans lesquels le spectacle sera joué ne disposent pas toujours de technicien).

Voici quelques pistes :

- Une forme en adéquation avec les tendances actuelles, utilisant des procédés interactifs, des pratiques numériques
- Une forme dynamique, vivante, interactive, participative
- Une forme qui peut utiliser différents supports : audio, vidéo, intégrant des expériences auditives (avec des écoutes, des quizz, des simulations de perte auditive, un blind test...)
- Une forme qui peut emprunter différents formats : conférence interactive, jeu interactif, proposition musicale live, quizz interactifs (pour tester les connaissances des participants sur la musique et les risques auditifs), expérience collective interactive, une oreille géante qu'on peut visiter virtuellement...

III- Un spectacle : avec quel contenu ?

L'ARA souhaite que ce spectacle aide à prendre conscience de l'environnement sonore dans lequel sont plongés les enfants à la maison (écoute nomade avec le casque, écoute de la musique sur le téléphone, la tablette, dans les jeux vidéo, la télé, ...), à l'école (cantine, bruits de classe...), lors des loisirs, et en extérieur avec les parents (sortie, festival, mariages, fêtes...) avant même de devenir des spectateurs de concert et d'aller en boîte de nuit.

La proposition reposera sur une vision positive du concept de santé (« promotion de la santé ») qui amènera le public à s'interroger sur ses pratiques, en s'appuyant sur les connaissances de chacun, et à s'interroger sur la façon de les améliorer.

Ce spectacle abordera :

- L'audition comme élément essentiel de l'équilibre global de chaque individu
- Les éléments permettant de repérer un environnement sonore dangereux
- Les conséquences d'un traumatisme sonore : aborder les risques (les pathologies) mais surtout les conséquences (isolement, difficultés cognitives...)
- Les doses de son (« forfait son »)
- Les bons gestes : expliquer comment on peut profiter de la musique en adoptant les bons gestes. **Cette partie est la plus importante.**

Pas besoin d'être un spécialiste de la question des risques auditifs, l'ARA vous accompagnera sur ce volet. Ces contenus seront travaillés en lien avec les chargés de projet de l'ARA qui apporteront leur expertise.

Pour en savoir plus, vous pouvez visionner la vidéo « Protégeons nos oreilles et celles de nos enfants » sur notre site. <http://www.ara-asso.fr/spip.php?rubrique14>

Ainsi que les tutoriels « Apprendre à protéger ses oreilles » numéros 1, 2, 4, 5 et 6 réalisés par l'ARA et disponibles sur notre site, <http://www.ara-asso.fr/spip.php?article151> . Vous en trouverez aussi le contenu écrit en annexe.

IV- A qui s'adresse cet appel à projet ?

Il s'adresse en priorité aux équipes artistiques de la région Hauts-de-France avec un intérêt affirmé pour le jeune public.

V- Calendrier de la création

Phase préparatoire : lancement de l'appel à projets : **du 20 décembre 2017 au 31 janvier 2018**

Phase de sélection : **sélection des propositions pour mi/fin février 2018**. Une seule proposition artistique sera retenue.

Phase de création/répétition : **mars-avril 2018**

Les artistes sélectionnés viendront créer leur proposition dans les locaux de l'ARA, sur des périodes de travail prédéfinies ensemble, entre mars et avril 2018. Environ 20 jours de travail, en discontinu sur cette période, sont envisagés (réflexion, création, répétitions).

Phase de tournée : **mai-juin 2018**

Afin de l'expérimenter auprès du public, nous proposerons 3 représentations de cette création en 2018 sur le territoire du Nord-Pas de Calais.

Par la suite, nous prévoyons de faire au moins 3 représentations par an en 2019 et en 2020 et envisageons également la possibilité de l'inscrire au catalogue d'un tourneur de la région.

VI- Conditions financières

En phase de production et sur les dates de diffusion portées par l'ARA (mai-juin 2018), les artistes seront salariés par l'ARA sur la base suivante :

Cachet brut répétition : 120 €

Cachet brut représentation : 150 €

+ prise en charge des frais de repas (+ éventuellement des frais de déplacement et hébergement pour les artistes issus du versant sud de la grande région).

VII-Accompagnement

Les artistes pourront être accompagnés pour la création par un artiste extérieur : il pourra s'agir de l'intervention d'un metteur en scène, d'un accompagnement technique, d'un accompagnement à l'écriture, à la scénographie, ou du recours à un costumier, un accessoiriste... Le choix de cet accompagnement se fera avec les artistes en fonction des besoins de la création (7 jours maximum prévus).

Pendant toute la durée de la création et pendant la tournée, les artistes seront accompagnés par la codirectrice en charge des actions de médiation et le codirecteur en charge des pratiques musicales pour piloter le projet.

VIII- Faire acte de candidature

Merci d'envoyer :

- Une note présentant votre intérêt pour le projet et détaillant votre proposition artistique (forme proposée, dispositif scénique), les éléments techniques (nombre d'artistes, conditions techniques prévisionnelles...) et le budget de production
- Un dossier artistique présentant vos créations ou spectacles antérieurs (vidéos, liens internet, dossier artistique ...)

Proposition à envoyer pour le 31 janvier 2018 au plus tard par mail à l'adresse suivante :
actionculturelle@ara-asso.fr

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Diane-Laure Cirier, codirectrice en charge des actions de médiation : actionculturelle@ara-asso.fr.

IX- Plus d'infos sur le contexte

Source de plaisir, la musique est depuis toujours plébiscitée pour sa fonction culturelle fédératrice, intime vecteur de bien-être et, plus récemment, est reconnue pour son rôle dans le développement cognitif. L'évolution des technologies et des pratiques permet aujourd'hui d'écouter de la musique partout, tout le temps, et en illimité. C'est une chance énorme mais, dans un environnement quotidien de plus en plus bruyant, la musique écoutée ou pratiquée à haute dose présente le risque d'altérer durablement la santé.

De manière générale, les actions de prévention des risques auditifs s'adressent en priorité aux adolescents car ils sont les plus concernés par l'écoute de la musique (concert) et notamment l'écoute nomade (au casque), la musique prenant une part importante dans leurs activités quotidiennes. Mais les risques auditifs ne sont pas seulement un problème d'adolescents. Nous sommes tous concernés, quel que soit notre âge, et ce dès l'enfance. Il est d'autant plus important de sensibiliser les jeunes enfants, car les bons réflexes en matière de santé auditive doivent s'acquérir dès le plus jeune âge. En parallèle, il est aussi essentiel de sensibiliser les parents, qui sont les premiers acteurs de la protection du capital auditif de leurs enfants.

Par ailleurs, l'angle choisi pour les actions de prévention auditive est bien souvent la question des risques. Oui, la consommation à fort volume et sur une longue durée abîme prématurément les cellules de l'oreille. Cela est indéniable. Mais pour agir sur la santé, il est nécessaire de comprendre que la préservation de l'ouïe est avant tout une affaire d'hygiène de vie et d'éducation aux bonnes pratiques de « santé auditive » à tous les âges de la vie. Parmi nos cinq sens, celui de l'ouïe nous est essentiel pour être touché par le monde et communiquer avec lui. Il est un élément de l'équilibre général. Prendre soin de son ouïe est un prérequis pour bien vivre et bien vieillir. En cela, il est important d'intégrer l'audition dans notre hygiène de vie et de santé et de développer les bonnes pratiques de santé auditive.

Dans les salles de concert, de plus en plus de programmations s'adressent au jeune public. Ces propositions artistiques associent le plus souvent parents et enfants dans un même plaisir de la musique. Sur ce modèle, nous pensons qu'il est intéressant de décliner une forme artistique innovante dédiée à la promotion de la santé auditive et qui s'adresse à la fois aux parents et aux enfants.

C'est dans ce contexte que l'ARA lance un appel à proposition artistique, portée par 1 ou 2 artistes (proposition solo ou duo).

X- En savoir plus sur les risques auditifs

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter :

- Le site de l'ARA www.ara-asso.fr et la rubrique Protégeons nos oreilles : <http://www.ara-asso.fr/spip.php?rubrique14>
- Le site d'Agi son et la plateforme EduKson : <https://www.edukson.org/>